

Ouagadougou, le 04 FEB 2020

COMMUNIQUE

Le directeur des ressources humaines informe les candidats nouvellement admis au concours des professeurs issus du Programme Emploi-Jeunes pour L'Education Nationale (PEJEN) session de 2019, que la **réception des dossiers d'intégration** à la Fonction Publique et **leur enrôlement biométrique se tiendront concomitamment les mardi 11 et mercredi 12 février 2020 au Building LAMIZANA.**

En rappel, le dossier d'intégration se compose de:

1. **Une demande manuscrite** revêtue d'un timbre de 200 FCFA (timbre fiscal) adressée au Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (**comportant au moins deux (2) numéros de téléphone**) ;
2. **Un certificat de nationalité burkinabè** (copie originale ou photocopie légalisée) ;
3. **Un casier judiciaire** (datant de moins de trois mois ou ayant servi au dépôt du dossier de recrutement) ;
4. **Un certificat de visite et de contre-visite** revêtu d'un timbre à 300 FCFA (timbre fiscal) ;
5. **Un extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif** (copie originale ou copie légalisée);
6. **Une copie légalisée de la CNIB** ayant servi au dépôt du dossier de candidature ;
7. **Un extrait d'acte de mariage** ou photocopie légalisée pour les femmes légalement mariées (facultatif) ;
8. **Une photocopie légalisée du certificat de dispense ou de l'attestation SND** (pour ceux dispensés ou ayant déjà fait le SND) ;

9. **Une copie du relevé d'identité bancaire et une copie simple de la CNIB**
(en vue du mandatement après intégration).

NB :

- le certificat de dispense du SND est délivré sur demande des intéressés par la direction générale du SND basée à Ouagadougou, sise côté ouest du Camp Guillaume OUEDRAOGO. (Conditions : avoir au moins 30 ans ou 03 enfants avant la date d'intégration).
- Ceux qui ne remplissent pas les conditions de dispense au SND doivent fournir en plus de l'extrait d'acte de naissance pour l'intégration un extrait d'acte de naissance pour l'incorporation au SND (copie originale ou copie légalisée).

Bien vérifier la régularité des pièces constitutives, la concordance des noms, prénoms et lieu de naissance sur toutes les pièces avant le dépôt du dossier.


Y. Hermann KABORE

